

barrages que le Gouvernement entend ériger, avec les deniers publics, sur la rivière Saskatchewan. Nous demandons depuis quelques années que le gouvernement fédéral accorde à la Colombie-Britannique les mêmes conditions ou le même traitement qu'il consent aux provinces des Prairies sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ou par quelque autre recours, de même que ceux qu'il accorde aux provinces Maritimes de façon quelque peu différente, mais en vertu du même principe. Nous aimerions que le ministre nous assure, comme il l'a fait à l'égard de la population de la Saskatchewan, qu'il fournira des fonds fédéraux afin d'entreprendre les inondations et entreprendra dans notre province les mêmes ouvrages et sur la même échelle que ceux qu'il exécute dans les autres provinces.

Voilà les deux points qui, outre ceux dont a parlé le député de Vancouver-Nord, devraient être inclus dans toute déclaration que le Gouvernement fera, nous l'espérons, dans un avenir très rapproché.

M. A. L. SMITH (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet qu'ont déjà traité les deux représentants de la Colombie-Britannique qui m'ont précédé. Je partage absolument leur opinion à ce sujet. Je n'intercéderai pas non plus en faveur de la ville de Drumheller (Alberta), qui a été inondée, ni de celle d'Emerson, au Manitoba. A mon avis, les inondations en Colombie-Britannique ont pris les proportions d'un désastre national. Le Canada doit donc assumer toute la responsabilité qui lui incombe à cet égard.

Je n'ai aucunement l'intention de faire perdre le temps de la Chambre en formulant les remarques suivantes, que je me proposais de prononcer lors de l'examen des crédits du ministre des Travaux publics (M. Fournier). Cependant, je n'attendrai pas ce moment car je ne sais quand il les présentera; d'ailleurs le ministre est à la Chambre en ce moment.

J'ai l'intention de parler de la question du logement. J'espère que vous n'en serez pas bouleversé, monsieur l'Orateur. Je ne parlerai pas d'un programme d'ensemble à l'intention du Canada, mais plutôt de logements destinés aux députés qui n'habitent pas Ottawa. Certains d'entre nous viennent de très loin. Pour ma part, j'ai vécu pendant deux ans dans une chambre d'hôtel avec mon épouse. Même avec sa femme, il n'y a pas beaucoup d'espace pour circuler quand on loge dans une seule pièce. Je ne pouvais me payer le luxe de deux chambres.

L'an dernier, j'habitais une maison d'appartements. Mon logement comptait deux

[M. Fulton.]

chambres à coucher et un salon mais pas de cuisine. Le loyer était de \$165 par mois. Cette année, après avoir longtemps cherché et payé \$50 pour bris de contrat à l'égard d'un endroit qui...

M. BRYCE: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député ne traite pas les inondations. Si un autre député tente d'en parler, déciderez-vous qu'il ne lui est pas permis d'y revenir du fait qu'on a soulevé une autre question?

M. L'ORATEUR: Je signale à la Chambre le commentaire 345 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne; en voici le texte:

Les députés peuvent traiter diverses questions sur la motion demandant que l'Orateur quitte le fauteuil sans qu'aucun amendement n'ait été proposé; mais, dès...

Je souligne le passage suivant:

...que le débat a pris fin sur une certaine question et qu'une autre surgit, ils ne peuvent discuter la première.

Voilà le règlement.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Puis-je remettre les choses au point afin de permettre à l'honorable député de continuer?

M. SINCLAIR: Allez.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je n'ai voulu empêcher personne de parler.

M. BRYCE: Je ne songe qu'à l'intérêt de tout député qui voudrait parler de la crue des eaux. Je sais que d'après Beauchesne le règlement ne leur permettrait pas de parler.

M. L'ORATEUR: Si l'honorable député obtient le consentement unanime de la Chambre, il pourra évidemment continuer.

Des VOIX: Continuez.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je ne retiendrai l'attention de la Chambre que quelques minutes de plus. Il ne s'agit pas du tout de dépenser les fonds de l'Etat à l'avantage des députés. Je propose d'en faire une entreprise rentable. Voici ma proposition très précise et très sincère. Certes, quelques-uns parmi les plus âgés n'en bénéficieraient peut-être pas. Je propose de nous aménager des habitations et d'éviter ainsi toutes les démarches absurdes que nous devons entreprendre quand nous venons à Ottawa. Nous paierions un loyer suffisant pour défrayer les dépenses et amortir le coût de l'entreprise sur une certaine période.

Je sais qu'on ne peut réaliser un tel projet tout d'un coup. Ne pourrions-nous pas commencer par un groupe de logements de plain-pied? Ainsi, un homme et son épouse